

Extrait du Chôm'Actif

<http://chomactif.fr/Presentation-de-l-Association-Chom.html>

Présentation de l'Association Chôm'Actif

- L'Association -

Date de mise en ligne : mardi 14 octobre 2003

Copyright © Chôm'Actif - Tous droits réservés



Plaquette Chom'Actif 2015 pour impression presentation de notre association et de nos activités au format PDF - 482 Ko

En effet CHOM'ACTIF n'est pas seulement un lieu d'entraide, de convivialité et d'accompagnement des chômeurs dans leurs difficultés sociales et professionnelles. Sa mission de défense des droits des chômeurs et précaires est inscrite dans ses statuts. La situation des chômeurs et précaires ne peut s'améliorer durablement que si les règles sociales et économiques évoluent dans un sens utile aux plus défavorisés.

Ne pas se résigner à un chômage de masse avec des emplois de plus précaires sur la durée et mal rémunérés, voilà ce qui doit motiver les adhérents de l'association.

CHOM'ACTIF s'inscrit donc résolument dans la revendication pour les plus démunis afin de faire reconnaître leurs droits : droit au travail et à un revenu décent pour les privés d'emploi.

Extraits de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Article 23 :

1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

3) Quiconque travaille a droit à une rémunération

équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tout autre moyen de protection sociale.

4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 26 :

1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite (dimension sociale)

2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié...(dimension solidaire)

Article 27 :

1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent (dimension solidaire et sociale).

Cette action revendicative peut prendre plusieurs formes :

- ▶ Information des chômeurs et précaires sur leurs droits à l'Association ou par voie de tracts et d'affiches.
- ▶ Interrogation des différentes structures qui encadrent les chômeurs par la participation au comité de liaison **Pôle Emploi**, par exemple (un de nos acquis)
- ▶ Participation aux actions et manifestations du MNCP (Mouvement National des Chômeurs et Précaires) pour la défense des droits collectifs et l'amélioration des conditions des chômeurs et précaires.